



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 août 2023  
Français  
Original : anglais

---

### **Renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. Soumis en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 16 décembre 2014 ([S/PRST/2014/27](#)), le présent rapport rend compte du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, tel que prévu par le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Il donne un aperçu de la situation concernant la paix et la sécurité en Afrique, compte tenu des principaux facteurs conjoncturels qui mettent en péril la réalisation des objectifs de développement durable sur le continent, notamment le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques, les répercussions de l'offensive militaire menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur les systèmes alimentaires, énergétiques et financiers mondiaux, et les problèmes de gouvernance. Il donne également un aperçu des principales activités menées par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) et d'autres entités des Nations Unies dans le cadre du partenariat depuis la publication de mon dernier rapport ([S/2022/643](#)), y compris les activités faisant suite aux résolutions [2320 \(2016\)](#), [2378 \(2017\)](#) et [2457 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité et à la déclaration du Président du Conseil datée du 31 août 2022 ([S/PRST/2022/6](#)). On trouvera à l'annexe du présent rapport une infographie qui donne une vue d'ensemble des principaux faits intervenus dans le cadre du partenariat en matière d'imposition de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix au cours de la période considérée.



## II. Le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

### Conseil de sécurité de l'ONU et Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

2. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont continué de renforcer leur partenariat stratégique pour régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique, en mettant l'accent sur le renforcement de la coordination et l'échange d'informations en vue de promouvoir la réalisation des objectifs communs. À cet égard, les trois membres africains non permanents du Conseil de sécurité ont continué de jouer un rôle clef, notamment en veillant à ce que les positions africaines communes sur les questions essentielles soient dûment prises en compte au Conseil de sécurité. Les discussions entre les deux Conseils ont principalement porté sur la manière de faire en sorte que les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine bénéficient d'un financement prévisible, durable et souple, la transition de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), la menace croissante que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent, la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que la crise du coût de la vie, l'atténuation des effets des changements climatiques et plusieurs situations de conflit nationales.

3. Les 13 et 14 octobre 2022, les membres du Conseil de sécurité ont accueilli le septième séminaire conjoint informel et la seizième réunion consultative annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, au Siège de l'ONU, à New York. Lors du séminaire conjoint informel, les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération par l'amélioration des méthodes de travail des deux Conseils et la définition d'objectifs communs. Les participants se sont félicités de la poursuite de la collaboration et se sont de nouveau engagés à accroître les échanges formels et informels. Ils ont encouragé la poursuite de l'examen des missions d'évaluation conjointes et l'intensification des consultations au niveau opérationnel entre les deux Conseils, ainsi que la participation régulière, le cas échéant, de représentants de l'Union africaine et de l'ONU aux réunions du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité, respectivement, afin que chaque instance puisse faire part de ses vues sur les sujets pertinents. Les participants ont également souligné combien il importait de mener des interventions rapides en matière de consolidation de la paix dans les situations de conflit et d'après conflit. Les débats de la réunion consultative conjointe ont porté sur : le renforcement des opérations de paix de l'Union africaine et des Nations Unies en Afrique ; la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, y compris la lutte contre la menace terroriste ; la situation dans la région des Grands Lacs ; l'application des sanctions dans les situations de conflit en Afrique. Dans un communiqué conjoint daté du 14 octobre 2022, les membres des deux Conseils ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à continuer de renforcer la coopération déjà étroite entre les deux instances dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, et souligné la nécessité de mettre en œuvre les programmes relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité et aux femmes et à la paix et à la sécurité en Afrique pour garantir la participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix. Les membres ont également souligné la nécessité d'assurer la protection des civils, y compris des enfants, et la protection contre la violence sexuelle dans les situations de conflit armé.

4. Le séminaire et la réunion ont été précédées par des consultations préparatoires informelles du Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité et du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en

Afrique, tenues du 10 au 12 octobre. Les membres du Comité d'experts ont également participé à une table ronde sur le renforcement du partenariat entre les deux Conseils, organisée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et la Mission permanente d'observation de l'Union africaine, et entendu des exposés de représentants du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

5. Pour renforcer davantage la coordination entre les deux Conseils, les présidences des deux Conseils ont tenu quatre réunions mensuelles informelles, avec le soutien du BNUUA, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité, au cours desquelles ils ont échangé des vues sur les programmes de travail et les priorités de chaque Conseil et les questions connexes.

6. Les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général et ceux de l'Union africaine ont continué d'informer les deux Conseils sur les situations nationales et régionales, ainsi que sur les questions thématiques. À cet égard, entre septembre 2022 et août 2023, le BNUUA et d'autres entités des Nations Unies ont présenté des exposés sur des questions thématiques ou propres à certains pays au Conseil de paix et de sécurité. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont participé au neuvième Séminaire de haut niveau de l'Union africaine sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est tenu à Oran (Algérie) du 7 au 9 décembre 2022 et visait à renforcer la capacité des nouveaux membres africains du Conseil de sécurité de traiter les questions de paix et de sécurité sur le continent.

#### **Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et Commission de l'Union africaine**

7. Le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à Addis-Abeba, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général se sont réunis à l'occasion de la sixième conférence annuelle Union africaine-Organisation des Nations Unies pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les discussions ont porté sur les problèmes de sécurité et de développement dans les régions du Sahel, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs, ainsi que sur les problèmes liés aux transitions politiques, en particulier au Burkina Faso, en Guinée, en Libye, au Mali, au Soudan et au Tchad. Le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général ont souligné qu'il importait de mieux coordonner et harmoniser l'action menée par l'ONU et l'Union africaine pour exécuter les projets prioritaires liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030.

8. Le 2 mai 2023, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine ont organisé un dialogue de haut niveau à Addis-Abeba pour examiner la question du renforcement de la collaboration dans les grands domaines qui sous-tendent le lien entre la paix et le développement socioéconomique et définir des stratégies à cette fin, l'objectif étant de faire en sorte que l'Afrique puisse diriger sa propre transformation dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Ces domaines sont notamment les suivants : stabilité macroéconomique et commerce ; action climatique et accès à l'énergie ; éducation et innovation ; santé, action humanitaire et questions de développement social ; gouvernance, paix et sécurité. Les participants à la réunion

ont souligné qu'il fallait assurer l'intégration horizontale et verticale des interventions menées aux fins de la réalisation des priorités de développement de l'Afrique et veiller à ce que les communautés économiques régionales, les pays africains, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays soient parfaitement intégrés dans l'écosystème du développement régional.

9. Au niveau technique, les trois groupes de travail Union africaine-Organisation des Nations Unies sur les élections, la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et les initiatives de sécurité spéciales se sont réunis périodiquement à des fins de coordination, d'analyse conjointe, d'élaboration de politiques et de planification, notamment au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité et les considérations liées au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité (S/2023/303), et du prochain sommet sur la lutte contre le terrorisme, qui se tiendra à Abuja et portera sur la manière de renforcer la coopération régionale et la création d'institutions pour faire face à l'évolution de la menace terroriste en Afrique.

### **III. Le partenariat opérationnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine**

#### **Menaces contre la paix et la sécurité en Afrique et solutions possibles**

10. Les principales menaces structurelles pesant sur la paix et la sécurité durables en Afrique demeurent : l'exclusion politique et socioéconomique, y compris les inégalités de genre ; la faiblesse des institutions de gouvernance, notamment en ce qui concerne les droits humains, l'état de droit et la démocratie électorale ; les lacunes dans la fourniture des services de base et la gestion inéquitable des ressources naturelles ; le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité organisée ; les effets des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire. Au cours de la période considérée, ces menaces ont été exacerbées par la persistance des conséquences de la pandémie de COVID-19 et les répercussions de l'offensive militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Dans l'ensemble, ces facteurs ont nui au développement durable et à la croissance économique, favorisé une forte inflation, notamment des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et aggravé l'insécurité alimentaire et énergétique et les pénuries d'engrais agricoles, ainsi que le surendettement et la fragilité sur tout le continent.

11. Au Soudan, la transition se trouve au point mort à la suite de l'éclatement des combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide le 15 avril 2023. Les affrontements qui ont suivi ont conduit à une situation humanitaire catastrophique dans tout le pays, laquelle continue de s'aggraver, causant des milliers de morts et de blessés parmi les civils et conduisant au déplacement de millions de civils à l'intérieur du pays ou vers d'autres pays. De nombreux cessez-le-feu de courte durée ont été fréquemment violés.

12. Au Tchad, après le dialogue national organisé au cours du second semestre de 2022 et les manifestations meurtrières du 20 octobre, le processus de transition s'approche d'étapes critiques – notamment le référendum constitutionnel prévu en novembre 2023, qui déterminera également la forme que doit prendre l'État, et les élections générales devant se tenir d'ici à octobre 2024 – sur fond de tensions politiques et sociales. La transition au Tchad s'inscrit dans un contexte d'instabilité régionale, notamment du fait du conflit au Soudan, qui exacerbe les violences intercommunautaires au Darfour, et fait peser des menaces considérables sur le Tchad.

13. En République démocratique du Congo, la situation en matière de sécurité et les conditions humanitaires dans l'est du pays demeurent une source de vive préoccupation, des attaques persistantes étant perpétrées par des groupes armés contre les civils. Plus de 3,3 millions de personnes ont été déplacées dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri depuis mars 2022, principalement en raison du conflit, ce qui porte le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays à plus de 6,3 millions, un record sur le continent. Cette insécurité continue d'alimenter une crise humanitaire et une crise de sécurité de longue date et exacerbe les tensions régionales avec les pays voisins.

14. En Afrique de l'Ouest, des obstacles ont continué d'entraver des transitions politiques déjà difficiles au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, dans un contexte de violence croissante commise par des terroristes et des groupes extrémistes violents, qui a entraîné de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits, ainsi que des situations humanitaires désastreuses. Le 26 juillet, un coup d'État militaire a eu lieu au Niger. Le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie a pris le pouvoir, suspendu la Constitution et les institutions publiques, fermé les frontières et l'espace aérien du pays et détenu arbitrairement le Président Bazoum et sa famille, ainsi que plusieurs autres représentants du Gouvernement, avant de nommer un nouveau gouvernement. Le 29 juillet, le Conseil de paix et de sécurité a publié une déclaration dans laquelle il a fermement condamné le coup d'État militaire et exigé le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans un délai maximal de 15 jours. Le 30 juillet, la CEDEAO a adopté des sanctions, demandé le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la libération immédiate du Président Bazoum et menacé d'employer la force, tout en recherchant activement des moyens diplomatiques de régler pacifiquement la crise. Par ailleurs, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) devrait se retirer d'ici au 31 décembre 2023, comme l'a décidé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2690 \(2023\)](#), à la suite de la demande faite par le Gouvernement hôte en ce sens. Les changements climatiques et la désertification ont continué de poser des problèmes majeurs, affectant en particulier l'agriculture et la disponibilité des ressources en eau et exacerbant l'insécurité alimentaire et les conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs, comme on l'a vu dans le centre du Mali.

15. La situation dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest de manière générale est particulièrement préoccupante, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaïda, et l'État islamique du Grand Sahara se disputant le contrôle de la région, profitant de l'instabilité, des conflits, de la présence limitée de l'État et du manque de services sociaux de base. Ces groupes ont essaimé dans de vastes zones du Sahel et mené des attaques de grande envergure contre des civils et des militaires, principalement dans la zone du Liptako-Gourma. L'expansion des activités terroristes vers le sud, en direction des pays côtiers, s'est poursuivie, de nouvelles incursions ayant été enregistrées au Bénin et au Togo. Par ailleurs, Boko Haram et d'autres groupes violents continuent de faire peser une menace sur la région du bassin du lac Tchad.

16. La mise en œuvre intégrale de la réforme institutionnelle de l'Union africaine permettra à celle-ci de mieux régler les nombreux problèmes auxquels le continent est confronté, notamment grâce à un partenariat efficace avec l'ONU. À sa trente-sixième session ordinaire, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a décidé de reporter l'achèvement de la réforme jusqu'en juillet 2023. Cependant, la réforme a déjà produit des résultats positifs, tels que l'opérationnalisation du Fonds pour la paix.

**Partenariat en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix**

17. Dans le contexte de paix et de sécurité actuel, la collaboration entre l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et d'autres partenaires à l'appui des efforts de prévention des conflits et de médiation sur le continent a connu à la fois des progrès et des revers.

18. En Éthiopie, l'ONU a soutenu l'effort de médiation dirigé par l'Union africaine, qui a abouti à la signature, le 2 novembre 2022, de l'Accord de paix durable grâce à une cessation permanente des hostilités entre le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le Front populaire de libération du Tigré. Elle a également fourni un appui technique pour la mise en œuvre de cet accord. En Somalie, l'Union africaine, l'IGAD, l'Union européenne et les partenaires bilatéraux du pays ont continué de travailler de manière constructive avec le pays aux fins de la mise en œuvre des priorités en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

19. En ce qui concerne le Soudan, le Secrétaire général a demandé à plusieurs reprises aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide de cesser les affrontements, ainsi que de s'engager en faveur d'une cessation immédiate des hostilités, de protéger les civils et les infrastructures civiles, de permettre le passage en toute sécurité des civils fuyant les zones d'hostilités, de faciliter les opérations humanitaires et de ne pas s'en prendre aux installations, au personnel et aux transports médicaux. Il a également appelé à la tenue de négociations plus larges pour promouvoir une cessation permanente des hostilités et un retour à une transition politique inclusive et dirigée par les civils. À cet égard, il s'est félicité des initiatives internationales, régionales et sous-régionales de haut niveau visant à régler la crise, et soutient activement l'Union africaine et l'IGAD dans l'action qu'elles mènent en faveur d'un règlement durable du conflit. L'Union africaine a convoqué une série de réunions sous les auspices du mécanisme élargi, dont la stratégie générale est définie par un « groupe restreint » d'États Membres et d'organisations internationales et régionales clefs soutenus par un secrétariat composé de l'Union africaine, de l'IGAD, de la Ligue des États arabes et de l'ONU. L'IGAD a également amorcé au niveau des chefs d'État et de gouvernement une initiative de haut niveau associant Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan du Sud.

20. Au Tchad, l'ONU a, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Tchad et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), continué de plaider auprès des autorités de transition pour que le processus de transition demeure inclusif. Elle a également continué de travailler avec ses partenaires pour aider le pays à s'attaquer à des facteurs de fragilité plus généraux, notamment dans le contexte de la propagation du conflit au Soudan.

21. Au Sahel, l'ONU et l'Union africaine, ont, en collaboration avec la CEDEAO et le Groupe de cinq pays du Sahel, mis sur pied un groupe de haut niveau chargé d'évaluer la situation qui y règne et de formuler des recommandations sur les moyens d'encourager l'engagement de la communauté internationale et de faire face aux problèmes complexes de la sous-région. Le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, dirigé par l'ancien Président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou, a commencé ses travaux en septembre 2022 et a depuis lors entrepris des consultations approfondies en vue d'harmoniser les approches existantes et de mettre en synergie les interventions en matière de sécurité et de développement concernant la sous-région. Il devrait faire part des résultats de son évaluation et de ses recommandations aux organisations susmentionnées dans le courant de l'année.

22. Dans les pays qui traversent une période de transition politique, l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO ont continué d'approfondir leur collaboration pour assurer



un retour rapide à l'ordre constitutionnel, dans le respect des délais convenus avec la CEDEAO. Du 29 janvier au 1<sup>er</sup> février 2023, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a participé à une mission d'évaluation technique conjointe CEDEAO-Union africaine au Burkina Faso. En Guinée, l'Union africaine, la CEDEAO et l'ONU ont continué de travailler avec les autorités de transition et d'autres parties prenantes pour faire avancer la transition. Au Mali, aux côtés de la CEDEAO et de l'Union africaine, l'ONU fait partie du mécanisme politique et technique à deux niveaux chargé de surveiller le respect du calendrier de la transition politique et des réformes institutionnelles. En outre, par l'intermédiaire de la MINUSMA et en collaboration avec l'Union africaine et la CEDEAO, l'ONU a apporté un soutien technique et opérationnel au référendum constitutionnel qui s'est tenu le 18 juin. L'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO ont également condamné fermement le coup d'État militaire perpétré au Niger en juillet 2023.

23. En Libye, l'ONU et l'Union africaine ont continué d'axer leur collaboration sur la promotion d'une réconciliation inclusive fondée sur les principes de la justice transitionnelle et de la responsabilité, sous la direction du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye et du Conseil présidentiel. Parallèlement, elles ont également poursuivi leurs efforts, dans le but de promouvoir l'application de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 et de faire avancer le dialogue politique pour faciliter l'organisation des élections présidentielle et législatives.

24. Dans la région des Grands Lacs, le 5 mai 2023, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général ont assisté au onzième sommet du Mécanisme régional de suivi créé en application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui s'est tenu à Bujumbura. Ce sommet visait à donner un nouvel élan aux efforts que déploient les dirigeants de la région pour trouver des solutions durables aux problèmes de paix et de sécurité de la région. Il fait suite à une décision adoptée par le Conseil de paix et de sécurité à sa mille cent quarantième réunion, tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 17 février 2023, dans laquelle celui-ci a demandé à la Commission de l'Union africaine de se coordonner avec les garants de l'Accord-cadre ainsi qu'avec la Communauté d'Afrique de l'Est et la CEEAC pour revitaliser ce texte afin qu'il englobe toutes les initiatives de paix concernant la République démocratique du Congo, y compris les processus de paix de Nairobi et de Luanda.

25. Le 27 juin 2023, l'Union africaine a facilité la tenue d'un sommet quadripartite entre la Communauté d'Afrique de l'Est, la CEEAC, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), accueilli par l'Angola à Luanda. Le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, accompagné de la Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, a participé au sommet, à l'issue duquel a été adopté un Cadre conjoint pour l'harmonisation et la coordination de toutes les initiatives de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité menées dans l'Est de la République démocratique du Congo.

26. L'ONU a continué de travailler avec la Commission de l'Union africaine pour promouvoir le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en l'intégrant dans toutes les interventions menées face aux conflits. En juillet 2022, en partenariat avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'Union africaine, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a soutenu une mission effectuée par un groupe de femmes de la région des Grands Lacs et dirigée par l'ancienne Présidente de la République centrafricaine,

Catherine Samba Panza, à Kinshasa pour plaider en faveur de la participation des femmes aux pourparlers de paix de Nairobi et de leur contribution à la promotion de la paix dans le pays.

27. Le 12 mai 2023, ONU-Femmes et le Bureau de l'Envoyée spéciale de la présidence de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ont organisé, par l'intermédiaire du Réseau des femmes d'influence en Afrique et en collaboration avec l'IGAD, une réunion des femmes d'influence en solidarité avec les femmes du Soudan, qui a rassemblé plus de 150 personnes, qui ont demandé qu'un soutien accru soit apporté aux efforts de consolidation de la paix et de protection déployés par les femmes au Soudan. En outre, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le BNUUA a organisé un atelier hybride les 13 et 14 octobre 2023 sur la participation égale des femmes aux processus électoraux, à l'intention des organes de gestion des élections des pays devant organiser des élections au cours du dernier trimestre de 2022 et en 2023.

28. En ce qui concerne la mobilisation des jeunes, l'ONU a, par l'intermédiaire du BNUUA, collaboré étroitement avec la Commission de l'Union africaine pour promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment en soutenant le lancement de Mission 55 – Conflict in Anaka, application développée par l'Agence allemande de coopération internationale et l'Union africaine et lancée à Addis-Abeba le 21 septembre 2022, afin de sensibiliser les jeunes Africains aux outils de règlement des conflits de l'Union africaine. En outre, l'ONU s'est efforcée de lutter contre la montée des discours de haine et de l'extrémisme violent chez les jeunes en soutenant l'atelier organisé par la Commission de l'Union africaine à Kampala en octobre 2022, dans le cadre de la campagne de l'Union africaine intitulée « No room for hate speech » (Pas de place pour les discours de haine). L'ONU a continué d'appuyer l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour la jeunesse en facilitant diverses initiatives. La Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires ont participé à la cérémonie de lancement du groupe de pilotage international du plan d'action stratégique quinquennal pour des processus de paix incluant les jeunes, organisée le 28 février 2023 par le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Search for Common Ground.

29. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme ont continué d'approfondir leur coopération dans le cadre d'une initiative visant à aider les États Membres d'Afrique de l'Ouest à renforcer leurs capacités d'application de la loi afin de protéger les cibles vulnérables au moyen d'analyses comportementales. Ils ont également continué de collaborer dans le cadre d'efforts conjoints de renforcement des capacités, notamment en exécutant des programmes de mobilisation et d'autonomisation des jeunes au Mozambique, au Nigéria et en Somalie, et en menant une initiative conjointe de protection des cibles vulnérables contre les attaques terroristes au profit d'États Membres africains.

### **Partenariat dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix**

30. L'ONU a continué de soutenir l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les initiatives de sécurité spéciales dans leurs opérations de soutien à la paix en cours en Afrique.

31. Dans la région du bassin du lac Tchad, plusieurs entités des Nations Unies ont continué de collaborer avec l'Union africaine pour soutenir la Force multinationale mixte contre Boko Haram et faciliter la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du



lac Tchad touchées par Boko Haram. Lors d'une réunion organisée par la Commission de l'Union africaine en décembre 2022 pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie, les participants ont conclu que celle-ci avait donné des résultats positifs et qu'elle pourrait servir de bonne pratique pour d'autres zones touchées par un conflit, comme la région du Liptako-Gourma, que partagent le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

32. En République centrafricaine, l'ONU a, par l'intermédiaire du BNUUA et en étroite coordination avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), continué de suivre de près la situation et de donner des avis d'experts et un appui technique à la mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine jusqu'à ce qu'elle cesse ses opérations sur décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 31 octobre 2022, après que l'Union européenne a cessé de la financer le 31 juillet 2022. Malgré le financement dont elle bénéficiait, la Mission d'observation n'est jamais devenue pleinement opérationnelle et a seulement déployé 19 observateurs militaires en raison du retard pris dans la construction des camps destinés aux unités spéciales conjointes de sécurité, du manque de soutien logistique nécessaire au déploiement des observateurs militaires dans les différents secteurs, de la pandémie de COVID-19 et de la reprise des hostilités entre le Gouvernement et les groupes armés en décembre 2020.

33. Au Mozambique, les opérations anti-insurrectionnelles menées par le Gouvernement, avec le soutien de la mission de la SADC au Mozambique et de la Force de défense rwandaise, ont permis d'atténuer la propagation du terrorisme dans le pays. L'Union africaine a soutenu les efforts de la mission de la SADC au Mozambique, après que son conseil de paix et de sécurité a approuvé le déploiement de la mission à sa mille soixante-deuxième réunion, tenue le 31 janvier 2022, dans le cadre d'une réponse régionale visant à aider le pays à lutter contre le terrorisme et les actes d'extrémisme violent, à rétablir la sécurité et l'ordre public dans les zones touchées de la province de Cabo Delgado et à apporter une aide humanitaire aux personnes touchées par les activités terroristes. Par la suite, et comme l'avait demandé la SADC, l'Union africaine a fait don de matériel militaire et non militaire provenant de la Base logistique continentale pour soutenir les opérations de la mission.

34. En Somalie, l'ONU a continué de soutenir les activités en cours de l'ATMIS et le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes. Conformément à la résolution 2472 (2019) du Conseil de sécurité et au communiqué issu de la mille soixante-huitième réunion du Conseil de paix et de sécurité, il a été demandé à l'ATMIS d'optimiser son matériel dans la limite des ressources disponibles. Pour ce faire, une équipe conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine a procédé à un examen du matériel du 15 septembre au 5 octobre 2022, qui a abouti à l'établissement par l'Union africaine d'un ordre de priorité concernant le matériel à déployer ou à rapatrier, y compris les multiplicateurs et les facilitateurs clefs. Le 22 mars 2023, l'ONU et l'Union africaine ont organisé conjointement une réunion de haut niveau afin de sensibiliser aux besoins de financement de l'ATMIS et à la nécessité de mobiliser des ressources pour la transition en matière de sécurité en Somalie. Coprésidée par la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, cette réunion de haut niveau a permis de souligner la nécessité urgente d'assurer le financement requis pour mener à bien la transition en matière de sécurité. L'ONU, le Gouvernement fédéral somalien, l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres partenaires clefs dans le domaine de la sécurité ont publié le 30 avril un rapport conjoint d'évaluation technique par rapport aux objectifs de référence fixés pour la transition en matière de sécurité en Somalie, conformément aux résolutions 2628 (2022) et 2670 (2022) du

Conseil de sécurité. L'ONU continuera de soutenir l'ATMIS dans ses efforts de reconfiguration en cours, y compris le déploiement de forces mobiles dotées de moyens d'action et la réduction des effectifs, et ce, jusqu'au retrait complet de Somalie, prévu le 31 décembre 2024 au plus tard.

35. Au Soudan du Sud, sur fond de retards persistants dans l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, de violences intercommunautaires sur l'ensemble du territoire et de regain de tensions entre les parties, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'IGAD, la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont collaboré dans le cadre du mécanisme trilatéral, qui s'est réuni périodiquement pour discuter des besoins en matière d'élections et d'élaboration de la constitution tels qu'il les voyait, et ont mené conjointement de nombreuses initiatives de bons offices avec les parties prenantes sud-soudanaises. En conséquence, un groupe de travail conjoint sur l'élaboration de la constitution et les processus électoraux a été mis en place le 1<sup>er</sup> juin avec le Gouvernement provisoire revitalisé pour soutenir la mise en œuvre de ces processus. La MINUSS a également facilité la visite du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Djouba en février 2023.

36. En ce qui concerne la situation à Abyei, le conflit au Soudan a interrompu la dynamique positive créée par des signes de dialogue encourageants tels que la réunion du comité de haut niveau du Soudan et du Soudan du Sud sur Abyei, qui s'est tenue les 9 et 10 avril en présence de représentants de l'Union africaine, de l'ONU et de l'IGAD et au cours de laquelle a été examinée la situation générale dans la zone en vue de faire avancer le processus relatif au statut définitif de la zone.

37. L'Union africaine a également progressé dans la reconceptualisation de la Force africaine prépositionnée en revoyant le concept existant et en faisant en sorte qu'il tienne compte de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité sur le continent. Par l'intermédiaire du BNUUA, l'ONU a continué de soutenir le renforcement de la Force en collaborant étroitement avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour élaborer des politiques, des lignes directrices et des instructions permanentes, mettre en place les capacités civiles, militaires et policières nécessaires, y compris des fichiers du personnel à disposition, et appliquer les décisions issues de la quatorzième réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense et la sécurité concernant le renforcement de la Force, y compris l'opérationnalisation de la Base logistique continentale et du Centre continental de contrôle des mouvements.

38. En collaboration avec le BNUUA, le Département de l'appui opérationnel a continué de travailler avec l'Union africaine pour renforcer la coopération et la compréhension mutuelle sur les questions d'appui opérationnel dans le cadre du programme d'échange de connaissances et de compétences. À la suite de l'adoption d'une feuille de route conjointe Union africaine-Organisation des Nations Unies en octobre 2022, qui définit l'orientation future du programme et les activités d'apprentissage, cette coopération a déjà abouti au détachement de membres du personnel des Nations Unies en vue de soutenir la mise en service du secrétariat du Fonds pour la paix. La coopération a également débouché sur : la conception d'un cours sur les partenariats d'affaires à l'intention des professionnels de la finance publique en vue d'améliorer l'expertise en matière de pratiques de gestion des ressources ; l'accueil d'un participant de l'Union africaine dans le programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau ; l'élaboration d'un manuel de rédaction à l'intention des rédacteurs de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine ; la planification d'un programme de gouvernance institutionnelle adapté aux besoins de l'Union africaine. Dans le cadre des efforts

d'exploration visant à déterminer si le modèle de formation mis en place dans le cadre du programme de partenariat triangulaire du Département pourrait bénéficier aux initiatives de paix de l'Union africaine, le Département a accueilli en juillet 2023 deux représentants médicaux de l'Union africaine pour qu'ils suivent le cours de formation à l'assistance médicale sur le terrain dispensé au titre du programme. Par l'intermédiaire du BNUUA, l'ONU a également continué d'aider l'Union africaine à développer son système de gestion de la sécurité. Dans ce contexte, le BNUUA a aidé l'Union africaine à élaborer un projet de politique en matière de services de sûreté et de sécurité à l'intention du personnel civil de ses opérations de paix et de ses bureaux locaux.

### **Partenariat en matière de consolidation de la paix et de promotion de l'état de droit**

39. L'ONU a continué de collaborer étroitement avec l'Union africaine dans les domaines de la consolidation de la paix et de la promotion de l'état de droit.

40. Le 28 novembre 2022, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité ont tenu leur cinquième réunion consultative informelle annuelle, qui portait sur les changements climatiques et la consolidation de la paix. Les États Membres ont préconisé l'adoption de mesures préventives efficaces pour éviter que les changements climatiques ne compromettent la paix et la sécurité et souligné qu'il importait de disposer de données officielles et précises pour orienter les interventions contre les menaces climatiques. Ils ont également demandé que les acteurs régionaux, nationaux et locaux jouent un rôle de premier plan dans les initiatives climatiques afin de mieux se les approprier, et insisté sur la nécessité de renforcer les institutions, de développer les capacités des communautés en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, et d'accroître la coordination avec les partenaires internationaux pour que les initiatives soient couronnées de succès. Ils se sont engagés à entretenir un dialogue régulier pour coordonner les approches communes de la consolidation de la paix en Afrique.

41. Par l'intermédiaire du BNUUA, l'ONU a apporté un soutien technique et donné des conseils aux initiatives de l'Union africaine liées à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, et à la lutte antimines.

42. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, l'ONU a travaillé avec l'Union africaine pour améliorer la mise en œuvre du cadre d'orientation en la matière en tirant des enseignements des 10 dernières années d'activités. En outre, le BNUUA a participé à des consultations avec les commissions et les organes de coordination nationaux s'occupant de la réforme du secteur de la sécurité et contribué au projet de programme de formation sur la prise en compte des questions de genre et la réforme du secteur de la sécurité.

43. Pour ce qui est du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, l'ONU a participé à diverses consultations avec l'Union africaine et la Banque mondiale sur le projet de renforcement des capacités de l'Union africaine dans ce domaine. Lancé en 2013, ce projet vise à créer des capacités durables en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration au sein de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des mécanismes régionaux et des États Membres d'Afrique, afin de soutenir les initiatives nationales et régionales dans ce domaine. La quatrième phase du projet a été conçue et met l'accent sur la fourniture d'un soutien opérationnel à l'Union africaine en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En outre, le BNUUA a participé à la quatrième réunion du Comité directeur des régions de l'Union africaine sur les armes légères et de petit calibre et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, au cours de

laquelle ont été examinés les efforts que mèneront l'Union et les communautés économiques régionales dans l'avenir pour soutenir les États membres.

44. L'ONU a continué de fournir un appui technique à la définition des stratégies de l'Union africaine relatives à la lutte contre les engins explosifs improvisés et les mines, qui visent à renforcer la coordination de l'action menée dans ces domaines sur le continent. Elle a également continué d'aider l'Union africaine à mettre en œuvre des stratégies destinées à réduire les menaces liées aux explosifs en Afrique, qu'il s'agisse des armes classiques, des mines, des restes explosifs de guerre, des armes à sous-munitions ou des engins explosifs improvisés, conformément aux conventions internationales relatives aux risques associés aux explosifs et à l'initiative Faire taire les armes en Afrique de l'Union africaine.

45. Pour appuyer la mise en œuvre du Mois de l'amnistie en Afrique pour la remise et la collecte des armes détenues illégalement, dans le cadre de l'initiative Faire taire les armes en Afrique, le Bureau des affaires de désarmement a soutenu des campagnes nationales menées au Libéria, en Tanzanie et au Togo. Entre août et décembre 2022, ces trois pays ont organisé des campagnes de sensibilisation aux dangers et aux risques associés à la détention illégale d'armes à feu et aux flux illicites d'armes légères et de petit calibre, et collecté et détruit publiquement des armes remises volontairement par les civils. Les 16 et 17 mai 2023, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement s'est également rendue à Addis-Abeba pour étudier et évaluer avec l'Union africaine les moyens de faire progresser la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement sur le continent.

#### **IV. Appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine**

46. Des progrès ont été accomplis pour ce qui est de garantir des ressources prévisibles, durables et souples pour les opérations de soutien de la paix dirigées par l'Union africaine, notamment au moyen du Fonds pour la paix. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 août 2022 (S/PRST/2022/6), le Secrétaire général a présenté un rapport le 1<sup>er</sup> mai 2023 (S/2023/303), qui résulte de consultations approfondies tenues avec un large éventail de parties prenantes, dont la Commission de l'Union africaine et les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité. Dans ce rapport, le Secrétaire général souligne la nature changeante des conflits en Afrique, fait le point sur les progrès accomplis par l'ONU et l'Union africaine s'agissant du respect des engagements pris dans les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité, et donne des recommandations sur la marche à suivre. Il y recommande que le Conseil de sécurité jette les bases d'une nouvelle génération d'opérations de paix sur le continent africain, qui soient dirigées par l'Union africaine et soutenues par l'ONU, ce qui confirmerait l'importance croissante accordée à l'imposition de la paix, et qui soient financées au moyen des contributions au budget de l'Organisation au cas par cas.

47. Au cours de la trente-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, un document de consensus sur le financement prévisible, adéquat et durable des activités de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité a été adopté.

48. Des progrès considérables continuent d'être accomplis en ce qui concerne le Fonds pour la paix, celui-ci devant atteindre l'objectif de 400 millions de dollars d'ici à la fin de 2023 et le directeur de son secrétariat devant être nommé. En mai 2023, le Conseil de paix et de sécurité a approuvé une augmentation de la Facilité de réserve

pour les crises pour 2023 et 2024 de 5 à 10 millions de dollars et l'allocation de 2 millions de dollars chacune à l'ATMIS et à la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est en République démocratique du Congo. Le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine a continué de participer aux réunions du Conseil d'administration du Fonds pour la paix en tant que membre de droit.

49. L'ONU a continué d'aider l'Union africaine à renforcer sa capacité de faire en sorte que ses opérations de soutien à la paix soient toujours planifiées et menées dans le respect du droit international des droits humains, du droit international humanitaire et des normes de déontologie et de discipline applicables. Des progrès notables ont été accomplis grâce au projet de cadre de conformité et de responsabilité de l'Union africaine – soutenu par l'Union européenne et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – qui a conduit à l'adoption de documents de politique générale clefs, notamment de la politique en matière de sélection et de vérification des antécédents du personnel, de la politique de protection des civils et du cadre stratégique de conformité.

50. En étroite collaboration avec le BNUUA, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés a continué de promouvoir la prise en compte des questions relatives à la protection de l'enfance dans le programme de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'ONU, l'Union africaine et d'autres partenaires au sein du groupe de coordination de l'Union africaine sur les enfants en situation de conflit armé se sont engagés à coordonner la planification stratégique et l'échange d'informations, notamment à des fins d'alerte rapide et de prévention.

51. En novembre 2022, la Commission de l'Union africaine a organisé un forum inaugural sur les enseignements tirés des opérations de soutien à la paix déployées au cours des deux dernières décennies, afin d'orienter la reconceptualisation de la Force africaine prépositionnée. Les participants au forum ont évalué la manière dont l'Union africaine avait mené ses opérations de soutien à la paix passées et les différentes façons dont la Force africaine prépositionnée avait été utilisée depuis sa création, tout en déterminant les principaux enseignements retenus susceptibles de contribuer à ses plénières opérationnelles et utilisation. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir une collaboration plus étroite avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité a, à sa quinzième réunion, tenue en mai 2023, demandé à la Commission de l'Union africaine de procéder à un examen stratégique de la Force et d'y associer les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les États membres de l'Union africaine.

## **V. Partenariats avec d'autres organisations et mécanismes régionaux**

### **Communautés économiques régionales et mécanismes régionaux**

52. La collaboration entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, qui permet de tirer parti des avantages relatifs de chaque organisation, reste essentielle pour régler tous les problèmes de paix et de sécurité et avancer dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

53. Dans la région des Grands Lacs, les initiatives menées par la Communauté d'Afrique de l'Est, la CEEAC, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC et l'Union africaine, en coordination avec l'ONU et avec le soutien

des différents partenaires, ont joué un rôle essentiel pour ce qui est de créer un nouvel élan en faveur du renforcement de l'action commune contre les problèmes de paix et de sécurité, d'élaborer un plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et d'accorder une plus grande attention au renforcement de la coordination dans la mise en œuvre des processus de Nairobi et de Luanda.

54. Le mécanisme trilatéral sur le Soudan, composé de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'IGAD, en collaboration avec des partenaires internationaux, a continué de faire des démarches auprès des parties prenantes soudanaises pour veiller à ce que le processus de transition reste sur la bonne voie. Les perspectives d'une transition politique inclusive et dirigée par des civils ont certes été compromises par le déclenchement des combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, mais les trois organisations ont continué de collaborer pour obtenir une cessation des hostilités, notamment dans le cadre du mécanisme élargi pour le règlement de la crise au Soudan et de son groupe restreint, dirigé par l'Union africaine, ainsi que de la feuille de route de l'IGAD.

#### **Autres organisations et mécanismes régionaux**

55. Les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2022 à Port-Louis, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et la Commission de l'océan Indien ont organisé un atelier régional sur la prévention des conflits et la médiation dans la région de l'océan Indien. Les participants provenaient des États membres de la Commission et représentaient les ministères des affaires étrangères, de la sécurité, de l'égalité des genres et de la justice, les institutions universitaires, les organes de médiation, la société civile et les organisations d'inspiration religieuse. L'Union africaine, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Organisation internationale de la Francophonie et la SADC étaient également représentés et ont fait part de l'expérience qu'ils avaient acquise et des enseignements qu'ils avaient tirés en matière de médiation, ce qui a permis de formuler une série de recommandations concrètes visant à renforcer la prévention des conflits dans la région de l'océan Indien.

## **VI. Autres activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine**

56. Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du BNUUA, le BNUUA a continué de jouer un rôle clef dans le renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Il a entretenu des relations étroites et durables avec l'Union africaine, fondées sur une interaction quotidienne avec les principales parties prenantes, notamment le Conseil de paix et de sécurité, la Commission de l'Union africaine et les différents partenaires, ce qui a permis à l'ONU de suivre une approche cohérente, éclairée et stratégique pour faire progresser le partenariat.

57. Le 22 novembre 2022, le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine a représenté le Secrétaire général au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Initiative d'Accra, sommet dont les débats ont porté sur la prévention de la propagation du terrorisme à partir du Sahel et sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée et l'extrémisme violent dans les zones frontalières de ces pays. Il a également représenté l'ONU à la vingt-troisième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui s'est tenue à Libreville le 1<sup>er</sup> juillet 2023, ainsi qu'aux réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de



sécurité en Afrique centrale. Ces manifestations ont été l'occasion de promouvoir une compréhension commune des situations en matière de paix et de sécurité sur le continent et de renforcer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine.

58. Le Représentant spécial a assisté à la première conférence de l'Union africaine sur la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement, qui s'est tenue à Tanger (Maroc), du 25 au 27 octobre 2022. Il a également pris part à la treizième retraite de haut niveau des représentants spéciaux du Président de la Commission de l'Union africaine, qui s'est tenue à Windhoek du 21 au 23 octobre, sur le thème « Médiation transformatrice pour une gouvernance efficace et dividendes de la paix en Afrique ».

59. Du 17 au 20 octobre 2022, le BNUUA, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et la Communauté d'Afrique de l'Est ont organisé à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), un atelier sur les enseignements tirés de l'expérience des organisations sous-régionales en matière de médiation, au cours duquel plus de 80 participants de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine et d'autres organisations régionales ont fait part de leurs meilleures pratiques et de leurs expériences en vue de renforcer les capacités de médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est.

60. Le Représentant spécial a également tenu de nombreuses réunions bilatérales et participé à des manifestations avec les représentants permanents auprès de l'Union africaine, y compris les membres du Conseil de paix et de sécurité, ainsi qu'avec des fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et d'autres représentants. Le BNUUA a tenu une réunion interactive avec le Commissaire aux affaires politiques et à la paix et à la sécurité de l'Union et son équipe le 15 mai dans le cadre de la retraite annuelle. Cette réunion a permis au Commissaire de faire connaître les points de vue et les domaines prioritaires de la Commission s'agissant du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, ce qui a permis au Bureau d'adapter davantage ses priorités et ses plans de travail en conséquence.

61. Le BNUUA a pris plusieurs initiatives pour accélérer l'application de la résolution 1325 (2000), en étroite collaboration avec l'Envoyée spéciale de la présidence de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité. Il a appuyé le déploiement, du 3 au 16 août 2022, de membres du Réseau des femmes d'influence en Afrique, du Groupe des Sages et du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation au Kenya pour surveiller les élections. Ce soutien a permis de mettre en place un bureau de la situation des femmes, qui a suivi la participation politique des femmes et s'est tenu prêt à fournir des services de médiation en cas de tensions ou de violences liées aux élections. Le 29 septembre, avec le soutien du Gouvernement irlandais, le BNUUA a organisé un atelier sur la promotion de partenariats et de communautés de pratique aux fins de la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité afin d'améliorer la collaboration et l'échange d'informations entre les différentes parties prenantes, dont l'Union africaine, les commissions économiques régionales, les mécanismes régionaux et les organisations de la société civile. Les 14 et 15 décembre, le BNUUA et ses partenaires ont aidé l'Union africaine à organiser le troisième forum annuel sur les femmes, la paix et la sécurité, qui portait sur la manière d'accroître la participation et le leadership des femmes dans les processus de paix en Afrique par des activités de suivi. Un expert de l'Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation a animé les principaux débats, auxquels ont participé plus de 80 personnes. Le forum a été l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et de discuter de stratégies concrètes s'agissant de la promotion du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité en Afrique.

62. La troisième saison de la série de podcasts diffusés dans le cadre de l'initiative « She Stands for Peace » avec le soutien du Gouvernement norvégien, qui comprend 15 épisodes, a mis en lumière les points de vue et les expériences de diverses personnalités éminentes s'agissant de la promotion du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

63. Le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine ont maintenu tout au long de la période considérée des contacts au niveau technique sur des dossiers régionaux, nationaux et thématiques, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail techniques sur les élections, la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, les opérations de soutien à la paix et les initiatives spéciales en matière de sécurité. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix, le BNUUA, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la MINUSCA et les équipes techniques de la Commission de l'Union africaine ont tenu une réunion d'analyse prospective axée sur la prévention des conflits le 27 avril, au cours de laquelle les participants ont convenu de renforcer la coordination interorganisations pour s'attaquer aux problèmes politiques, socioéconomiques et humanitaires ainsi qu'aux problèmes de sécurité en Afrique centrale.

64. Afin de coordonner l'action que mène l'ONU à l'appui des organisations régionales et sous-régionales, le Représentant spécial a participé à la trente-septième réunion de haut niveau des chefs des missions de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Bamako les 27 et 28 octobre 2022. À cette occasion, les participants ont convenu de continuer de renforcer la coopération en matière de gouvernance au sein du système des Nations Unies, d'une part, et avec l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales, d'autre part, afin de tirer parti des avantages comparatifs des uns et des autres, le but étant d'améliorer l'appropriation et la mise en œuvre des instruments africains existants en matière de gouvernance.

## VII. Observations et recommandations

65. Des partenariats solides entre l'ONU et les organisations régionales sont essentiels pour un multilatéralisme efficace. Dans ce contexte, le partenariat entre l'Organisation et l'Union africaine n'a cessé de s'étendre et de s'approfondir.

66. Toutefois, la complexité des conflits qui règnent actuellement en Afrique, aggravés par des facteurs tels que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et énergétique et une série de menaces et de chocs extérieurs, montre que les réponses traditionnelles sont inefficaces. On assiste à une augmentation alarmante des contestations politiques qui tournent à la violence ou qui alimentent des conflits intra-étatiques, ainsi que des actes de terrorisme et d'extrémisme violent, ce qui met en évidence les déficits de gouvernance systémiques associés à la faiblesse des institutions étatiques ou à l'absence de celles-ci. Face à ces problèmes, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour rendre notre sécurité collective plus efficace, conformément à ma note d'information intitulée « Nouvel Agenda pour la paix », datée de juillet 2023. Il s'agit notamment de mettre davantage l'accent sur les efforts de prévention mondiaux et régionaux, le renforcement de la diplomatie préventive et l'appui aux opérations régionales de soutien à la paix. Les femmes et les jeunes doivent être au cœur de ces efforts.

67. La polarisation mondiale continue peut déstabiliser des régions relativement pacifiques. Pour que l'Afrique ait une réelle possibilité de libérer son immense potentiel inexploité, il est essentiel de renforcer le multilatéralisme ainsi que la solidarité et la coopération internationales. Les institutions mondiales, notamment les

institutions financières internationales, doivent être réformées afin de promouvoir une plus grande équité et une meilleure représentation, et de veiller à ce qu'elles soient adaptées aux problèmes contemporains, tels que l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, l'élargissement de la fracture numérique, l'accroissement de la dette, les changements climatiques et la fragilité des États. Une telle réforme contribuerait à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de son initiative phare, Faire taire les armes en Afrique, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

68. Le rôle des organisations régionales dans la lutte contre les menaces contemporaines tout au long du cycle des conflits, y compris au moyen de missions d'imposition de la paix, sera également essentiel à l'avenir, pourvu que les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles. Nos interventions doivent être à la hauteur des problèmes redoutables auxquels nous faisons face. J'espère donc que le Conseil de sécurité restera déterminé à traiter la question du financement prévisible, durable et souple des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine, y compris au moyen de contributions au budget de l'ONU, en adoptant une résolution-cadre dans les mois à venir.

69. À la suite du coup d'État militaire perpétré au Niger le 26 juillet, je reste profondément préoccupé par la poursuite de l'épidémie de coups d'État sur le continent, qui compromettent la paix et la stabilité, l'état de droit et la gouvernance démocratique, ainsi que les principes énoncés dans le Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, l'Acte constitutif de l'Union africaine et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ainsi que les objectifs de développement durable.

70. Je suis consterné par le conflit dévastateur qui sévit au Soudan et par la situation humanitaire catastrophique qui en a découlé. Je demande une nouvelle fois aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide de mettre fin aux combats et de s'engager en faveur d'une cessation des hostilités, de protéger les civils et les infrastructures civiles, et d'autoriser un accès humanitaire sans entrave. L'ONU continuera de travailler avec l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux pour coordonner les efforts régionaux et sous-régionaux visant à régler le conflit.


71. Je suis également profondément préoccupé par les conditions de sécurité et la situation humanitaire qui règnent dans l'est de la République démocratique du Congo. Je salue les initiatives actuellement prises pour réduire les tensions et les efforts déployés pour les harmoniser, notamment au moyen du cadre quadripartite facilité par l'Union africaine. Alors que le pays prévoit également des élections en décembre 2023, il importe que les violences cessent et que les Congolais et les Congolaises puissent exercer librement leurs droits civiques.

72. Malgré les revers, je salue les avancées réalisées, en particulier la signature de l'Accord sur la cessation des hostilités en Éthiopie en novembre 2022, dont je demande instamment la pleine application. Je félicite les dirigeants et les citoyens africains qui montrent l'exemple en s'efforçant de bâtir un continent plus inclusif, plus démocratique et plus prospère.

73. Je tiens à remercier Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, pour le rôle moteur qu'il continue de jouer et pour son engagement résolu en faveur du renforcement du partenariat entre nos deux organisations. J'exprime également ma gratitude aux différents organes de l'Union africaine, aux États Membres africains, aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux pour les efforts indispensables qu'ils déploient dans la recherche de solutions aux problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique. Je félicite également l'Union africaine pour les progrès qu'elle a accomplis à ce jour dans sa réforme institutionnelle.


74. Enfin, je remercie mon Représentant spécial auprès de l'Union africaine, Parfait Onanga-Anyanga, ainsi que le personnel du BNUUA et de toutes les entités des Nations Unies et de l'Union africaine pour le rôle important qu'ils jouent en continuant de promouvoir un partenariat solide entre les deux organisations.













# PARTENARIAT ENTRE L'ONU ET L'UNION AFRICAINE

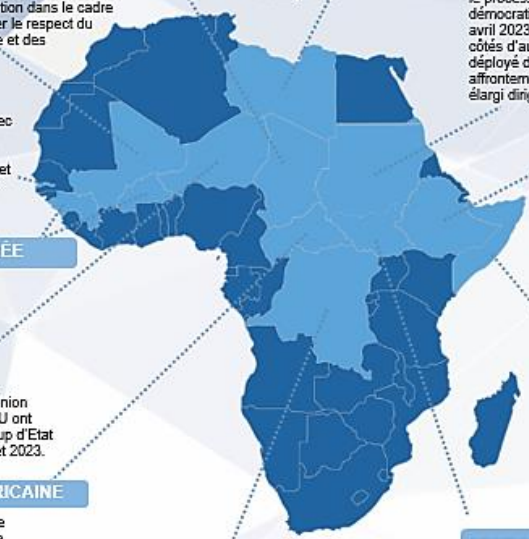
## EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS, DE MÉDIATION ET DE MAINTIEN ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX



Août 2022 – juillet 2023

### DIALOGUE STRATÉGIQUE

-  1 réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité
-  4 réunions informelles de coordination entre le nouveau Président ou la nouvelle Présidente du Conseil de sécurité et le Président ou la Présidente du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, facilitées par cette dernière et l'ONU
-  1 réunion consultative entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix du Secrétaire de l'ONU
-  30 séances d'information de l'ONU à l'intention du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
-  1 Conférence annuelle ONU-Union africaine entre le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine
-  3 groupes de travail techniques actifs ONU-Union africaine sur : les élections ; les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine ; la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent
-  Exposés mensuels présentés aux membres africains du Conseil de sécurité par l'ONU et l'Union africaine à New York
-  Consultations tenues avant la publication du dernier rapport du Secrétaire général sur le financement prévisible des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine (S/2023/303)



### TCHAD

L'ONU, la CEEAC et l'Union africaine ont continué de dialoguer avec les autorités de transition et d'autres acteurs nationaux clés pour promouvoir une transition inclusive et un retour pacifique à l'ordre constitutionnel.

### LIBYE

L'ONU a soutenu le rôle de chef de file joué par l'Union africaine dans le processus de réconciliation nationale en Libye.

### SOUDAN

L'ONU, l'Union africaine et l'IGAD ont travaillé ensemble dans un format trilatéral pour faciliter le processus politique en faveur d'une transition démocratique. Depuis le début du conflit, en avril 2023, l'ONU et l'Union africaine ont, aux côtés d'autres partenaires internationaux, déployé des efforts pour faire cesser les affrontements, dans le cadre du Mécanisme élargi dirigé par l'Union africaine.

### ETHIOPIE

L'ONU a pleinement appuyé les efforts de médiation dirigés par l'Union africaine, qui ont abouti à la signature de l'Accord sur la cessation des hostilités le 2 novembre 2022.

### SOMALIE

L'Union africaine et l'ONU ont informé les Etats Membres sur les besoins de ressources de l'ATMIS et sur la transition en matière de sécurité en Somalie. En coordination avec l'Union africaine, l'IGAD, l'Union européenne et d'autres partenaires, l'ONU a coopéré avec la Somalie pour promouvoir la réalisation des priorités en matière d'édification de l'Etat.

### SOUDAN DU SUD

L'ONU, l'IGAD et l'Union africaine ont mené ensemble des initiatives de bons offices auprès des parties prenantes sud-soudanaises, ce qui a conduit à la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint sur l'élaboration d'une constitution et les processus électoraux, auquel participe le Gouvernement de transition.

### REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'Union africaine, l'ONU et les organisations sous-régionales ont œuvré pour la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et soutenu les efforts visant à harmoniser et à coordonner les initiatives de paix régionales concernant l'est de la République démocratique du Congo, y compris les processus de Nairobi et de Luanda.

### REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'ONU a fourni un appui technique à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine jusqu'à ce que celle-ci cesse ses activités, en application de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 31 octobre 2022.

### NIGER

La CEEAO, l'Union africaine et l'ONU ont condamné le coup d'Etat perpétré en juillet 2023.

### BURKINA FASO ET GUINEE

La CEEAO, l'Union africaine et l'ONU ont continué de dialoguer avec les autorités de transition pour faire avancer la transition.








### GAMBIE



L'ONU a collaboré étroitement avec la CEEAO pour aider le Gouvernement à faire avancer la réforme du secteur de la sécurité et à améliorer la gouvernance de ce secteur.

### MALI

L'ONU a fourni un appui technique et opérationnel à l'organisation du référendum constitutionnel du 18 juin. La CEEAO, l'Union africaine et l'ONU ont continué de faire avancer la transition dans le cadre du mécanisme chargé de surveiller le respect du calendrier de la transition politique et des réformes institutionnelles.

### ENGAGEMENTS

-  Le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, établi à la demande de l'ONU, de l'Union africaine, de la CEEAO et du G5 Sahel, a lancé ses travaux en septembre 2022.
-  L'ONU et l'Union africaine ont mené des activités conjointes sur la participation égale des femmes aux processus électoraux, les processus de paix associant les jeunes et la protection des cibles vulnérables contre les attaques terroristes.
-  Dans le cadre de l'Initiative Faire taire les armes de l'Union africaine, l'ONU a soutenu des campagnes nationales de remise et de collecte des armes illégalement détenues au Liberia, en Tanzanie et au Togo.
-  L'ONU a fourni à l'Union africaine une assistance technique dans le domaine de l'appui opérationnel, au titre du Programme d'échange de connaissances et de compétences spécialisées.
-  L'ONU a soutenu le secrétariat du Fonds pour la paix en y détachant du personnel.
-  L'ONU a apporté un appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine sous un aspect technique en matière de respect des droits humains et de mécanismes de déontologie et de discipline.
-  L'ONU a apporté un soutien à l'Union africaine dans les domaines suivants : désarmement, démobilisation et réintégration ; réforme du secteur de la sécurité ; élaboration et conduite d'activités de formation à l'intention de la Force africaine prépositionnée.

**PRÉVENTION DES CONFLITS**  
**MAINTIEN DE LA PAIX**  
**PAIX ET SÉCURITÉ PÉRENNISATION DE LA PAIX**

Les frontières et les noms indiqués et les obligations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. Le travail effectué de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été arrêté. Pour plus d'informations, consultez [cpa.un.org](http://cpa.un.org), [peacekeeping.un.org](http://peacekeeping.un.org) et [unmss.unmissions.org](http://unmss.unmissions.org).